

Sujet: [INTERNET] Avis pour l'enquête publique du projet Marisy

De : bastien dubuis <[mailto:bastien.dubuis@aubeparc.com]>

Date : Thu, 20 Oct 2022 11:47:01 +0200

Pour : pref-ep-marisy-thieffrain@aubeparc.com

Objet : projet de création d'un élevage de volailles de chair à Thieffrain

Madame la Préfète,

Dans le cadre de l'enquête publique dédiée au projet déposé par la SARL Marisy d'un élevage de volailles sur notre commune, nous souhaitons par la présente vous faire connaître notre point de vue circonstancié. En tant qu'habitant de Thieffrain, **nous sommes résolument opposés à une telle entreprise**, qui par ses caractéristiques, son amplitude, les risques et les nuisances qu'elle porte en son sein, ne peuvent s'accorder avec les principes très généraux de la vie en communauté, du respect des animaux, de l'écologie, de l'accès à une nourriture saine et de la nécessité d'un bon équilibre entre l'homme et son environnement qui sont nôtres.

Dans le détail, de nombreux points d'achoppement peuvent être mis en avant, à commencer par des problèmes réglementaires que l'examen détaillé du dossier Marisy fait ressortir : le pétitionnaire ne présente pas de certificat de téléversement sur la plateforme DEPOBIO (document obligatoire à l'enquête publique) et aucune référence de l'étude spécifique aux zones humides n'est fournie (mise en conformité SDAGE 2022-2027). Aussi, et comme d'autres habitants du village l'ont souligné, « le rapport de la MRAe pointe une évaluation environnementale de qualité insuffisante. Le projet ne répond pas à l'article R.122-5 II 7° du code de l'environnement, il ne comporte pas d'analyse chiffrée des solutions de substitution raisonnable aux différentes problématiques environnementales soulevées, et il pâtit fortement d'un manque d'éléments relatifs aux milieux naturels et à la biodiversité. La plupart des choix du pétitionnaire ne sont justifiés que par un enjeu de rentabilité financière au détriment d'une prise en compte réelle du coût environnemental. L'étude d'impact est clairement et objectivement insuffisante ».

Sur le plan du respect des animaux et de leur bien-être, on ne peut que déplorer le caractère concentrationnaire d'un tel dispositif situé à la limite (et même au-delà) de ce qui est autorisé en terme de nombres de volailles par mètre carré.

Sur le plan de la vie en communauté, il faut souligner la forte proximité du projet avec les habitations, tout comme l'est plus largement le finage impacté par les épandages des fientes. Cette proximité soulève plusieurs inquiétudes, relatives :

- aux nuisances olfactives pour la population thieffrinoise.

En la matière, l'impact délétère d'un tel projet n'est pas à démontrer d'autant qu'on notera l'absence de biofiltres dans l'installation prévue comme l'inexistence d'étude des émissions d'ammoniac dans le projet. On peut noter que les litières ne seront nettoyées que toutes les 6 semaines et qu'en l'absence d'employé prévu à demeure, la gestion des cadavres sera problématique ; en corollaire, se pose la question d'une prolifération de mouches. En période chaude, voire caniculaire, ces nuisances risquent d'être décuplées, d'autant plus que les nombreux cadavres de volailles - que génèrent automatiquement une telle concentration - ne seront pas soustraits au fur-et-à-mesure (sans embauche, il est difficile d'imaginer comment le pétitionnaire va effectuer le ramassage quotidien des carcasses en même temps que les tâches l'occupant pour son exploitation agricole actuelle). Au-delà du poids qu'auront au quotidien de telles nuisances, il peut être utile de souligner également l'impact négatif qu'elles auront sur les valeurs immobilières (perte à la revente) ;

- à la pollution des sols et donc aux risques pesant sur la santé de la population du bassin de la Boderonne (bassin versant des terres impactées par les épandages de fientes et des eaux grises).

La nature concentrationnaire du projet implique de fait un usage automatique et préventif d'antibiotiques, dont les résidus chargeront les sols autant que les eaux de ruissellement et de nappe. Les eaux grises issues des opérations de nettoyage des bâtiments, chargées en détergents et en bactéricides, prendront le même chemin.

Sur le plan de la qualité de l'eau et des pollutions aux pesticides et aux nitrates, la situation dans l'Aube apparaît suffisamment critique pour ne pas en rajouter. La MRAe précise justement que les sols concernés par les épandages sont des zones déjà vulnérables aux nitrates.

Ensuite, il faut souligner l'absence d'étude d'impact environnemental et sanitaire tenant compte des deux autres poulaillers implantés sur la commune de Thieffrain ou en cours d'implantation sur la commune limitrophe de Beurey. Non content d'être démesuré, ce nouveau projet induit un aspect cumulatif qu'il aurait été bon de prendre en compte, pour toutes les questions touchant à l'impact sur la ressource en eau, les pollutions des sols et des eaux ; quelle sera à terme la qualité des eaux de la nappe et du ruisseau de la Boderonne ?

La prédation de la ressource en eau constitue un autre sujet d'inquiétude : le projet implique en effet une augmentation conséquente de la consommation d'eau potable totale de la commune (puisque il est prévu en l'état de prélever l'eau sur le réseau d'eau courante). Les conséquences en cascade d'une telle consommation n'ont pas été précisées : la pression au robinet de l'ensemble des ménages sera-t-elle maintenue ? Le débit disponible est-il suffisant ? Le sera-t-il lors d'épisodes de sécheresse, tels que vécus en 2022 ? Les scénarios les plus optimistes

concernant la trajectoire climatique du territoire métropolitain décrivent un accroissement de ces épisodes de tension sur la ressource en eau, les plus pessimistes prédisent que sécheresse et/ou canicule deviendront la norme en été.

Qui plus est, le projet se situe au cœur de zones Natura 2000 (ZCS et ZPS), et notamment à proximité des lacs de la forêt d'Orient, placées sur des axes de circulation de flux migratoires d'oiseaux (actuellement les grues cendrées). Cette proximité pose question d'un point de vue sanitaire et des risques de grippe aviaire, qui pourraient peser sur la faune sauvage.

En termes économiques, l'impact local du projet paraît inexistant. Le pétitionnaire du projet précise que les poussins seront fournis depuis la Belgique, puis au terme de l'élevage renvoyés à cette même destination. De plus, l'impact écologique d'un tel système, déplorable sur le plan du bilan carbone, apparaît incompatible avec les objectifs de réduction de émissions de GEF fixés par le gouvernement à court et moyen terme. Si ce projet n'apporte pas d'emploi localement, nourrit-il au moins la population locale ? Cela ne semble pas non plus l'objectif visé. Récemment plusieurs ONG comme Oxfam, Réseau Action Climat et Greenpeace ont dénoncé l'impact de telles productions à bas coût, françaises, déversées sur les marchés asiatiques et africains qui déstructurent à la fois les marchés locaux et nuisent à la souveraineté alimentaire de ces pays. Qu'en sera-t-il ici, alors même que le cadre et le contenu du projet sont fournis au pétitionnaire par l'entreprise Sanders, aux visées internationales ?

A la suite de cet ensemble de points, nous souhaitons insister enfin sur l'aberration que constitue un énième projet d'artificialisation de terres arables, alors même que des tensions sur la nourriture et l'énergie commencent à se faire sentir. Ce projet présente tous les atouts d'une caricature de ce que l'agro-industrie peut faire de pire, dans le cadre même d'un milieu situé aux portes du parc de la forêt d'Orient.

En conclusion, nous avançons que ce projet n'apporte aucun bénéfice à la commune ni même à la région, qu'au contraire il comporte des risques évidents de nuisances et de pollutions, comme de tension sur la ressource en eau. Tel que présenté aujourd'hui, au moment d'un dérèglement climatique majeur et à la veille d'un effondrement énergétique, il s'agit d'une aberration autant qu'un projet insoutenable sur le long terme.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Madame la Préfète, de donner un avis défavorable à ce projet.

Dubuis Bastien et Emilie Millet

--

Bastien Dubuis

Responsable d'Opération

Inrap - Grand Est

Umr6298 Artheis

15, avenue de Valmy

51000 Châlons-en-Champagne

Tél. pro

